

919. — 26 DÉCEMBRE 1838. — *Loi qui arrête le budget des Affaires étrangères pour 1839.* (Bull. offic., n. civ.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété, et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le budget du département des Affaires étrangères pour l'exercice de 1839 est fixé à la somme de 843,000 fr., conformément au tableau annexé à la présente loi.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1839.

Mandons et ordonnons, etc.

## TABLEAU

### *Du budget du département des Affaires étrangères pour 1839.*

#### CHAPITRE PREMIER.

##### *Administration centrale.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service,	fr. 50,000	} fr. 92,000 »
— 2. Pensions à accorder aux fonctionnaires, employés et gens de service,	2,000	
— 3. Matériel,	30,000	
— 4. Achat de décorations de l'ordre Léopold,	10,000	

#### CHAPITRE II.

##### *Traitements des agents diplomatiques.*

Art. 1 <sup>er</sup> . France,	60,000	} fr. 436,000 »
— 2. Grande-Bretagne,	80,000	
— 3. Prusse,	54,500	
— 4. Autriche,	40,000	
— 5. Italie,	40,000	
— 6. États-Unis,	25,500	
— 7. Brésil,	21,000	
— 8. Portugal,	15,000	
— 9. Espagne,	15,000	
— 10. Suède,	15,000	
— 11. Danemarck,	15,000	
— 12. Grèce,	15,000	
— 13. Turquie,	40,000	

#### CHAPITRE III.

Article unique. Traitement des agents diplomatiques en inactivité de retour de leur mission,	10,000	»
--	--------	---

#### CHAPITRE IV.

Article unique. Traitement à allouer à quelques agents consulaires,	100,000	»
---	---------	---

#### CHAPITRE V.

Article unique. Frais de voyage des agents du service extérieur ; frais de courriers, estafettes et courses diverses,	70,000	»
---	--------	---

#### CHAPITRE VI.

Article unique. Frais à rembourser aux agents du service extérieur,	50,000	»
---	--------	---

#### CHAPITRE VII.

Article unique. Missions extraordinaires et dépenses imprévues,	84,000	»
<b>Total,</b>		<b>fr. 843,000</b> »

(1) Présentation à la chambre des représentants, le 15 novembre 1837. — *Monit.* du 17. — Rapport par M. De Jaegher, le 11 décembre. — *Monit.* du 12. — Discussion le 14 décembre. — *Monit.* du 15. — Adoption par 79 voix contre deux.

Rapport au sénat par M. Biolley, le 19 décemb. — *Monit.* du 20. — Discussion le 22. — *Monit.* du 24. — Adoption à l'unanimité des 28 membres présents.